



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors
21 boulevard Ney - 75018 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors

21 boulevard Ney - 75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note Principes, règles et méthodes comptables – Changements de méthodes de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la mise en œuvre des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 juin 2026

KPMG SA

Thierry Champion

Associé



Association Nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Seniors

*21, Boulevard Ney
75018 PARIS
Tél : 01 53 41 81 43*

Association, loi 1901
N° SIRET : 892 474 776 00010

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

Association AND-SC2S

Actif			Exercice 31/12/2025			Exercice 31/12/2024
			Montant brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Montant net	Montant net
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	56 347	56 347	0	
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		15 120	10 080	5 040	10 080
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles					
		Terrains				
Constructions						
Inst. techniques, mat. out. Industriels						
Autres immobilisations corporelles						
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
	TOTAL					
Immobilisations financières (1)						
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés						
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL		33 802		33 802	40 102	
	33 802					
TOTAL de l'actif immobilisé (III)			105 269	66 427	38 842	50 182
(1) dont à moins d'un an			2 739		2 739	4 591
Actif circulant	Stock et encours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production				
		Produits finis				
		Marchandises				
		Avances et Acomptes versés sur commande				
	Créances (2)	Créances clients et comptes rattachés	109 672	31 533	109 672	65 384
		Autres créances	10 630 002		10 598 469	13 332 463
		Charges constatées d'avance	26 274		26 274	3 080
		Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	Actions propres	153		153	
Autres titres immobilisés						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
			3 126 134		3 126 134	3 023 423
TOTAL de l'actif circulant (IV)			13 892 236	31 533	13 860 702	16 424 350
Frais d'émission d'emprunt (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)			13 997 504	97 960	13 899 544	16 474 532
(2) Dont à moins d'un an			6 492 375		6 492 375	8 163 285

Passif		Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs	
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Réserves Autres	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
	Situation nette		
	Autres fonds	Fonds propres consommables Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	
	TOTAL des capitaux propres (I)		
	Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	6 000
TOTAL des provisions (II)		6 000	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		5 289
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		507 651
	Dettes fiscales et sociales		879 670
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		11 083
TOTAL des dettes (1) (III)	Produits constatés d'avance		12 489 850
	13 893 544		16 474 532
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)		13 899 544	16 474 532
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		8 545 036	11 126 024
(2) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat	Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Cotisations	1 000	1 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	12 276 022	13 222 405
Concours publics et subventions	1 689 936	1 590 674
Contributions financières	10 586 086	11 631 731
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	24 409	22 305
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	31 106	13 995
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	12 332 538	13 259 705
Autres achats et charges externes	5 050 555	5 793 120
Aides financières	236 666	690 141
Impôts, taxes et versements assimilés	489 931	506 398
Salaires	4 735 931	4 573 229
Cotisations sociales	1 760 319	1 652 774
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 040	12 810
Dotations aux provisions	37 533	17 803
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	19 562	1 067
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 335 538	13 247 344
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 000	12 361
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participations		
D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	3 000	
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		140
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 000	140
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		140
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		140
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 000	0
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	0	12 361

Association AND-SC2S

Compte de résultat (suite)	Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		12 361
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	-12 361
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	12 335 538	13 259 845
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 335 538	13 259 845
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
BENEFICE OU PERTE	0	0
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges	1 200	
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	1 200	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		